

Annexe 1 : Numérisation de l'Anatomie et Cytologie Pathologiques -volet 3

• Août 2024

Les dossiers de candidatures doivent obligatoirement être visés par le directeur de l'établissement, ainsi que le service d'anatomie et cytologie pathologiques en question.

1. Caractéristiques de votre structure :

-Nom de l'établissement :

-Projet inter établissement :

Noms des établissements :

2. Votre projet de numérisation :

3. Nom de l'entité portant le projet :

4. FINESS Géographique :

5. Dimensionnement de l'équipe :

- Nombre d'Equivalent temps plein :

- Postes pourvus :

- Nombre de postes à pourvoir :

-Composition pluridisciplinaire de l'équipe :
(médicale, paramédicale et de support) :

6. Qualité et maturité du projet :

-Merci de préciser le cas échéant, la part de l'activité déjà numérisée :

-Nombre d'acte d'ACP par an :

- L'organisation et la couverture territoriale : en terme de patients et/ou de partenariat dans le cadre des parcours patients, de recours au télédiagnostic extemporané, au second avis, à des ressources médicales pour le diagnostic primaire selon le besoin...

7. Calendrier de la mise en oeuvre:

-Date prévue de l'achat :

-Présentation de l'achat :

8. Financements et équipements envisagés dans le projet présenté :

Date :

Signature responsable de l'établissement



ARS Normandie

Esplanade Claude Monet

2 place Jean Nouzille

CS 55035

14050 Caen Cedex 4

www.normandie.ars.sante.fr

